

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1734 intitulé :

Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développement Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage d'une partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Héty du projet « Place 20-30-40 » – phase 16, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 19 juin 2017.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 17-07-06-14 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 6 juillet 2017 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le septième (7^e) jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017) sous le numéro de certificat VD 2017-16.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017).

Méissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca